

Les Ateliers d'Expression

Ateliers et stages créatifs pour adultes, enfants et adolescents

Conditions d'inscription en ligne 2025 – 2026

Les Ateliers reprendront le lundi 15 septembre 2025

INSCRIPTION

- Les inscriptions à l'année sont prioritaires sur celles au trimestre. Les personnes qui souhaitent s'inscrire au trimestre doivent prendre contact par téléphone au 01.46.42.16.18.
- En début de saison, le calendrier des séances est affiché dans les salles et consultable sur notre site internet.
- Le Conseil d'Administration des Ateliers d'Expression se réserve le droit d'arrêter un atelier ayant moins de 6 participants inscrits à l'année dès le jour de la reprise, de modifier les horaires, les jours et les lieux indiqués en cas de nécessité.

TARIFS et PAIEMENT

- Adhésion et tarifs des ateliers : voir tableau des tarifs. L'adhésion annuelle est due en totalité et acquise à l'Association.
- La réduction de 10 % est applicable sur l'activité à l'année la plus élevée à partir de la 2^{ème} inscription d'une même personne ou d'un membre du même foyer, hors inscriptions au trimestre.
- L'Association est habilitée à recevoir la participation des Comités d'Entreprise, des COS et du PASS+, mais celle-ci ne peut faire l'objet d'un remboursement. Les PASS+ et les COS ne peuvent pas se cumuler avec la réduction de 10%.
- Certaines activités nécessitent un chèque de caution qui peut être déposé en même temps que vos chèques d'inscription ou le lors de la 1^{ère} séance d'atelier.
- Les adhérents qui paient par chèques doivent les dater du jour de l'inscription et les rédiger à l'ordre des Ateliers d'Expression. Les chèques sont remis en banque en début de chaque trimestre. En cas de chèque impayé, l'association se réserve le droit de refuser l'accès des ateliers à l'adhérent.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Sur présentation de justificatifs adressés à la Présidente ou la Trésorière, l'Association rembourse les absences **uniquement** pour cause de maladie (à partir de 4 semaines consécutives d'absence), de déménagement ou de chômage. **L'adhésion reste acquise à l'association**. Le remboursement libère la place de l'adhérent qui, de ce fait, peut être proposée à une autre personne.

Les informations recueillies sur le bulletin d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par les Ateliers d'Expression. À tout moment, vous pouvez nous contacter au 01.46.42.16.18 ou sur aex92170@gmail.com et demander à rectifier ou effacer les données vous concernant ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Les Ateliers d'Expression



88 bis, avenue Victor Hugo
92170 Vanves
Tél : 01 46 42 16 18
www.ateliers-expression.fr
aex92170@gmail.com

Association loi 1901 - Siret 31332017800020

